

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/098**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

**SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 25 : ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX**

### **7. PRESTATIONS DE GEOMETRE : MARCHE A BONS DE COMMANDE**

Le marché à bons de commande relatif à des prestations de géomètre (établissement de levé topographique, procès-verbal d'arpentage...) arrive à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Une nouvelle consultation de prestations de géomètre a été passée en la forme d'une procédure adaptée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Jean Gérard HENNARD, conseiller municipal,  
Suite à une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée,  
Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2019,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché à bons de commande de prestations de géomètre (établissement de PVA et de levé topographique) au cabinet LAMBERT et associé de Sarre-Union pour une durée d'une année, renouvelable pour une durée identique 3 fois par reconduction expresse.
- autorise M. le Maire à signer ce marché et tout document relatif à cette prestation de service.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 21 juin 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT